

Faculté des arts et des sciences

Département de sciences biologiques



Université 
de Montréal



Baccalauréat (version 17)

Majeure (version 13)

Mineure (version 10)

DOCUMENT À CONSERVER DURANT TOUTES VOS ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

Mai 2014

Calendrier des études

2014-2015



ÉTUDES DE PREMIER CYCLE
ÉTUDES SUPÉRIEURES

Trimestre
Automne 2014

Trimestre
Hiver 2015

Légende

Les journées de cours
sont en caractères gras

- premier jour de cours
et
dernier jour
pour passer
à un programme
non contingenté
- dernier jour
pour modifier
un choix de cours
et pour annuler
un cours sans frais
- dernier jour pour abandonner
un cours avec frais
- examens partiels,
s'il y a lieu,
sans interruption
des cours
- période d'activités libres
- journée d'examens
- congé universitaire ou férié

D L M M J V S

Septembre 2014

	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre 2014

		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre 2014

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre 2014

	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

D L M M J V S

Janvier 2015

				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février 2015

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars 2015

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril 2015

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

TABLE DES MATIÈRES

Mot de bienvenue	4
Le Département de sciences biologiques	5
Le personnel du secteur académique	6
Dates importantes du calendrier des études	7
Objectifs de formation et structure des programmes de 1 ^{er} cycle	8
Tableaux des trois programmes	10
Cheminement de l'étudiant pour la 1 ^{ère} année : B.Sc., Majeure et Mineure	20
Horaire d'automne 2014 et d'hiver 2015	21
Compléter un choix de cours dans le Centre étudiant.....	22
Consignes pour les TP, livres et notes de cours	23
Bibliothèques	24
Pour vous préparer à la 2 ^e et à la 3 ^e année	24
BIO3020 : Stage en milieu de travail	25
Travaux sur le terrain.....	26
Évaluation de l'enseignement.....	27
Bourses de 1 ^{er} cycle	28
Vie étudiante	28
En difficulté?	31
Remerciements.....	31
Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants	32
Extraits du règlement des études de l'Université de Montréal	34
Bottin du personnel enseignant	40

MOT DE BIENVENUE


Il nous fait plaisir de vous accueillir au Département de sciences biologiques.

Le Département de sciences biologiques offre un large éventail de cours et de spécialisations couvrant tous les grands domaines de la biologie. Que vous soyez intéressés par la biologie moléculaire, par la biologie végétale, par la biologie animale, par la biodiversité, par l'écologie ou par l'évolution, vous trouverez ici les compétences professorales et le support technique et administratif pour vous aider à réaliser le cheminement que vous désirez. Vous rencontrerez au cours de votre baccalauréat des enseignants enthousiastes qui sauront vous communiquer leur passion pour leur matière.

La première année ne sera pas sans embûches, vous le devinez. C'est l'année charnière à l'université. Il vous faudra travailler fort pour réussir, travailler souvent par vous-mêmes et dans un climat de compétition. Il vous faudra travailler aussi contre ce sentiment de non-appartenance qu'éprouvent parfois les étudiants de première année, lié au fait que les cours sont offerts dans divers pavillons disséminés sur le campus. La première année est certainement la plus difficile du baccalauréat, mais elle est aussi pour la plupart des étudiants la plus marquante. Saisissez-en l'importance dès le tout début!

La persévérance est souvent la clé du succès, et la persévérance s'accompagne d'un travail soutenu. Pour vous aider à persévérer, pour vous écouter quand vous avez des problèmes, qu'ils soient d'ordre académique ou personnel, pour vous remonter quand la motivation est à la baisse, vous pouvez compter sur une équipe dynamique, expérimentée, efficace et chaleureuse. Nous sommes tous ici à votre service et soyez assurés de notre entière collaboration pour vous aider à réussir dans vos études et, surtout, à être heureux pendant les années que vous passerez au Département.

Bienvenue au Département de sciences biologiques et bon succès dans vos études!



Marc Amyot,
Directeur



Jocelyn Forget,
Adjoint au 1^{er} cycle



Micheline Fréchette,
Responsable (études)

LE DÉPARTEMENT DE SCIENCES BIOLOGIQUES

C'est :

Une **équipe** d'enseignants, d'auxiliaires, de chercheurs, de techniciens ainsi qu'un personnel administratif qui vous accueillent et vous aident à cheminer dans vos études;

Une **formation** théorique jumelée à des travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain, et un éventail de formules pédagogiques;

Des **stages** possibles en milieu de travail et des stages de recherche en laboratoires privés ou publics, dont les stages de recherche du cheminement honor;

Des **programmes d'échanges d'étudiants** possibles d'un ou de deux trimestres dans des universités hors Québec qui vous offrent une ouverture sur le monde;

Des **laboratoires** d'enseignement et de recherche équipés d'appareils de pointe;

Des **collections** d'enseignement et de recherche (Collection entomologique Ouellet-Robert, Herbar Marie-Victorin, etc.);

Un **Institut de recherche en biologie végétale et un Centre sur la biodiversité** situés au Jardin botanique, rassemblant des professeurs du Département et des chercheurs de la Ville de Montréal;

Une **Station de biologie des Laurentides** où l'on trouve forêts, lacs, marécages, tourbières ainsi que laboratoires d'enseignement, de recherche et hébergement;

Des **bourses** d'admission et des bourses de travail d'été pour les meilleurs étudiants;

Un **symposium** annuel où les étudiants chercheurs présentent leurs travaux de recherche aux étudiants du premier cycle;

Une **association** étudiante qui participe aux comités départementaux, organise des rencontres sportives et sociales, et des conférences sur la recherche, l'enseignement et l'emploi;

Un **Café-BIO** qui propose repas légers, musique, détente, rencontres et partage.

Il nous arrive tous d'avoir à emprunter les mots ou les idées de quelqu'un d'autre, et c'est même parfois favorable puisque cela démontre que nous avons fait un travail de recherche. Il faut simplement identifier nos sources!

Si tout cela n'est pas clair pour vous, n'hésitez pas à vous adresser à l'un de vos professeurs.

4 questions à se poser avant de remettre un travail

1. Là où j'ai cité, ai-je bien utilisé les guillemets (ou la mise en retrait pour les citations de plus de cinq lignes) et identifié ma source?
2. Là où j'ai repris l'idée d'autrui, l'ai-je bien indiqué?
3. Ai-je évité de « copier/coller » un texte provenant d'Internet (incluant la traduction littéraire d'un texte issu d'une autre langue)?
4. Ai-je fait une liste bibliographique exhaustive à la fin de mon travail?

Motus et bouche cousue !

La période des examens finaux approche, vous êtes à bout de souffle et vous avez l'impression que le temps vous manque pour étudier... La tentation peut alors devenir grande de tricher.

Cela ne concerne pas la majorité d'entre vous. Aussi, **pour être certain que l'on ne vous soupçonnera pas de plagiat**, nous vous invitons à suivre les règles de conduite ci-dessous pendant les examens :

- Évitez de parler;
- Si quelqu'un d'autre que le surveillant vous pose une question, même si ça ne concerne pas l'examen, évitez de répondre. La seule personne à laquelle les étudiants doivent s'adresser est le surveillant;
- N'ayez en votre possession que le matériel autorisé;
- Évitez d'emprunter des objets à votre voisin (calculatrice, ouvrage de référence, efface, mouchoir, etc.);
- Déposez en avant de la salle tous les effets personnels non permis pour l'examen;
- Fermez votre téléphone cellulaire, téléavertisseur, radio portative et baladeur durant l'examen. En cas d'oubli de votre part, s'ils sonnent, vous ne pouvez y répondre;
- Arrivez à l'heure; aucune période supplémentaire ne sera allouée aux retardataires et le surveillant pourra même vous refuser l'accès à la salle d'examen. (Après une heure de retard, aucun étudiant ne sera admis dans la salle d'examen);
 - Aucune sortie n'est autorisée pendant la première heure. Ensuite, la durée d'une sortie ne doit pas dépasser cinq minutes. Aucune permission de sortie n'est accordée tant que l'étudiant précédent n'est pas de retour;
- Ayez en main votre carte étudiante ou une pièce d'identité avec photo.

Nous vous rappelons qu'en vertu du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants, le plagiat se solde souvent par la note « F », soit « échec », et peut même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université. C'est sérieux, pensez-y!

Pour savoir comment bien citer une source, vous pouvez vous procurer, à la librairie du 3200 Jean-Brillant, le document intitulé « Méthodologie en sciences humaines; guide méthodologique universitaire », au coût de 5,85 \$.

Bonne étude et bon succès !

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE DE L'U DE M*

* **Attention :** seul le document officiel du règlement des études du Premier cycle a valeur légale et vous devez le consulter pour la mise à jour. [Règlement des études de premier cycle](#)

SYSTÈME DE NOTATION (ARTICLE 11)

Dans la plupart des cours théoriques et pratiques de première année, il y a un examen partiel (intra) en octobre pour le trimestre d'Automne et un en février pour le trimestre d'Hiver. Ces examens ont lieu durant les heures normales de cours et sans interruption de l'enseignement dans les autres cours.

La grande majorité des examens des cours théoriques de la première année du B.Sc. sont à choix multiple. Lorsqu'un étudiant obtient la permission de différer un examen, il peut s'attendre à ce que la forme du nouvel examen soit différente de celle de l'examen régulier. L'AEBUM possède des copies d'anciens questionnaires d'examens pour un certain nombre de cours; il est de la responsabilité de chaque étudiant de se procurer ou non ces questionnaires. Les questionnaires ne lient pas le professeur ni sur le fond, ni sur la forme de l'examen.

Pour connaître vos résultats d'examens, vous devrez consulter votre dossier via le *Guichet étudiant*. La majorité des résultats sont inscrits en pourcentage lors des examens partiels et finaux. La moyenne globale calculée en pourcentage en fonction des barèmes de cours est transposée dans le système de notation littérale. Les résultats en lettres apparaissent au relevé de notes émis après chaque trimestre, c'est-à-dire en février et en juin (en septembre s'il y a lieu). Le tableau ci-dessous est donné à titre purement indicatif; il revient au professeur d'établir les critères d'évaluation de son cours.

Calcul de la moyenne (11.2)

Note en %	Points	Lettres	Mentions
90-100 =	4,3 =	A+	<i>Excellent</i>
85-89 =	4,0 =	A	
80-84 =	3,7 =	A-	
77-79 =	3,3 =	B+	<i>Très bien</i>
73-76 =	3,0 =	B	
70-72 =	2,7 =	B-	
65-69 =	2,3 =	C+	<i>Bien</i>
60-64 =	2,0 ¹ =	C	
57-59 =	1,7 =	C-	
54-56 =	1,3 =	D+	<i>Passable</i>
50-53 =	1,0 ² =	D	
35-49 =	0,5 =	E	<i>Faible (échec)</i>
0-34 =	0,0 =	F	<i>Nul (échec)</i>
	0,0 =	F*	<i>Échec par absence</i>

¹ note de passage dans le programme. ² note de passage dans un cours offert par la FAS.

N.B.: Si vous êtes inscrit dans un cours offert par une autre faculté, c'est le règlement pédagogique de cette faculté qui prévaut.

Ex.: le cours PHL2100 offert par le Département de pharmacologie de la Faculté de Médecine exige 60% comme note de passage. La notation littérale diffère également de celle de la FAS.

MOYENNE CUMULATIVE

La moyenne cumulative est calculée :

- en multipliant le résultat en points obtenu à un cours par le nombre de crédits de ce cours. On obtient ainsi des points pondérés,
- en additionnant les points pondérés obtenus pour tous les cours effectués,
- et en divisant cette somme par le nombre total de crédits des cours effectués.

Les crédits et les points obtenus pour les cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

EXEMPLE DE CALCUL

COURS	LETTRE	POINTS	CRÉDITS	POINTS PONDÉRÉS
BIO 1153	B-	2,7	3	8,1
BIO 1435	A	4,0	2	8,0
BIO 3080	D	1,0	1	1,0
IFT 1800	C+	2,3	3	6,9
TOTAL			9	24,0

Donc : $24,0 / 9 = 2,68$ de moyenne cumulative

Une moyenne cumulative sous haute surveillance

Moyenne Cumulative

4,3

3,7

Minimum pour faire une demande de bourse CRSNG, FRQNT, FRSQ

3,6

Minimum pour faire le passage du baccalauréat au doctorat

3,5

Minimum pour suivre le cheminement Honor (Bloc V)

3,0

Minimum pour s'inscrire au 2^e cycle

2,0

----- | *Minimum pour réussir le programme*

Probation (une année pour remonter à 2,0 ou plus)

Impossibilité de vous inscrire via le Guichet

Interdiction de faire des stages

1,7

----- | *Minimum pour ne pas être exclu du programme*

Exclusion du programme si la moyenne cumulative < 1,7

Relevé de notes (11.3)

Toutes les notes et mentions obtenues par l'étudiant depuis son admission au programme sont inscrites et conservées à son relevé de notes. Dès qu'il a complété des cours contributives à la moyenne totalisant 12 crédits, sa moyenne y est également inscrite. Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (ARTICLE 9)

Défaut de se soumettre à une évaluation (9.7)

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F ou la mention E (échec) est attribuée à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

Examen différé (9.8)

Si l'étudiant est absent à un examen final pour un motif valable et s'il a justifié son absence l'autorité compétente impose un examen différé. Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a justifié son absence l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Justification d'une absence (Article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les 5 jours ouvrés suivant l'absence. Il doit aussi compléter en ligne l'Avis d'absence à un examen disponible à cette adresse :

http://bio.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/Biologie/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Formulaires/1-cycle/avis_absence_examen.pdf

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées (certificat médical, de décès d'un membre de sa famille, etc.). De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin (nom et numéro de permis).

9.9 JUSTIFICATION D'UNE ABSENCE

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra pas être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans le cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel:

IL SE DOIT DE FOURNIR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DANS LES CINQ JOURS OUVRÉS SUIVANT LA TENUE DE L'EXAMEN

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université de Montréal. Les pièces justificatives doivent être dûment

DATÉES ET SIGNÉES

De plus, le certificat médical doit être **ORIGINAL** et il doit préciser

LES ACTIVITÉS AUXQUELLES L'ÉTAT DE SANTÉ INTERDIT DE PARTICIPER, LA DATE, LE NOM DU MÉDECIN, LE NUMÉRO DE PERMIS DU MÉDECIN ET LA DURÉE DE L'ABSENCE.

NORMES DE SUCCÈS – COURS (ARTICLE 12)

Réussite ou échec à un cours (article 12.1)

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D ou une mention E constitue un échec. En cas d'échec, il n'y a pas de reprise d'examen.

REPRISE (ARTICLE 13)

Droit de reprise (13.1)

De façon générale, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut après approbation de l'autorité compétente, reprendre tout cours réussi.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours, doit, selon le cas, le reprendre ou lui substituer un autre cours dans l'année qui suit l'échec.

Dans le cas d'un cours hors faculté, l'étudiant qui a subi un échec est soumis aux modalités de reprise des cours du même sigle, à moins que le cours ne soit donné qu'aux étudiants du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant réussit la reprise du cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitué.

L'étudiant échoue à la reprise s'il obtient une note inférieure à D pour l'ensemble des évaluations du cours repris. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

NORMES DE SUCCÈS – PROGRESSION DANS UN PROGRAMME (ARTICLE 14)

Mise en probation (article 14.3)

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation. L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant ne peut être en probation qu'une fois au cours d'un même programme.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par l'autorité compétente de la Faculté, qui peut tenir compte des horaires et des cours offerts. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps partiel, l'autorité compétente de la Faculté détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes:

- A. reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou les cours substitués à ceux-ci ;
- B. reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que l'autorité compétente lui demande de reprendre;
- C. obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0, sans jamais descendre en bas de 1,7.
- D. se soumettre aux autres conditions imposées par l'autorité compétente.

L'étudiant en probation peut, avec l'autorisation de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi. **L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.**

NORMES DE SUCCÈS – PROGRAMME (ARTICLE 15)

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le grade, le diplôme ou le certificat postulé : s'il réussit tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux exigences du programme dont le nombre de crédits requis.

EXCLUSION ET ABANDON (ARTICLE 16)

Exclusion (article 16.1)

L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à **1,7** est exclu du programme. Toutefois l'étudiant inscrit dans un programme de 60 crédits ou plus ne peut être exclu, en raison de la moyenne cumulative, avant d'avoir complété 2 trimestres d'études (automne et hiver suivant ou hiver et automne suivant) et ce, quel que soit le nombre de crédits complétés. L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant libre.

L'étudiant échoue à la reprise et obtient la note F* si, sans motif valable, il ne se présente pas à l'examen de reprise ou s'il ne s'inscrit pas au cours à reprendre ou à un cours substitut dans les délais prévus. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

ADMISSION À UN PROGRAMME (ARTICLE 3)

Conditions relatives à la langue française (article 3.4)

Pour être admissible le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

a) Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité de communiquer en français jugée minimale pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone, soit par la réussite de l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit par la réussite, au seuil requis par le programme, du test de français imposé par l'Université.

b) Maîtrise de la langue française

Le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de maîtrise de la langue française imposé par l'Université ou tout autre test imposé par la Faculté. Dans le cas de la FAS, l'étudiant doit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI). L'étudiant qui au TFI a obtenu entre 605 et 780 doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposé et ce, dans les délais prescrits par la Faculté.

BOTTIN DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeurs

Nom	Courriel	Rang	Local	Téléphone Bureau	Labo	Téléphone Labo
Amyot, Marc	m.amyot@umontreal.ca	Titulaire Directeur	F-208-2 D-211-1	343-7496	F-279	343-6111 poste 0942
Angers, Annie	annie.angers@umontreal.ca	Agrégée	E-138	343-7012	F-179	343-6111 poste 1058
Angers, Bernard	bernard.angers@umontreal.ca	Agrégé	F-054	343-2286	F-080	343-6111 poste 1051
Boisclair, Daniel	daniel.boisclair@umontreal.ca	Titulaire	F-228-2	343-6762	F-215	343-6111 poste 1235
Breton, Sophie	s.breton@umontreal.ca	Adjointe	F-208-10	343-7460	F-073	343-6111 poste 1052
Brisson, Jacques	jacques.brisson@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-340	343-2116	IRBV G-208	343-6111 poste 82358
					IRBV B-353	343-6111 poste 82123
Brodeur, Jacques	jacques.brodeur@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-338	343-2079	IRBV G-310	343-6111 Poste 82548
Brouillet, Luc	luc.brouillet@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-347	343-2142	IRBV G-202- 204	343-6111 Poste 82356
Bruneau, Anne	anne.bruneau@umontreal.ca	Titulaire Directrice	D-357 IRBV	343-2264 343-2121	IRBV G-202- 204	343-6111 Poste 82356
Cabana, Thérèse	therese.cabana@umontreal.ca	Titulaire	E-142	343-7564	F-181	343-6111 poste 1214
Cameron, Christopher	c.cameron@umontreal.ca	Adjoint	F-208-8	343-2198	F-065	343-6111 poste 1081
Cappadocia, Mario	mario.cappadocia@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-339	343-2104	IRBV G-303- 304	343-6111 poste 82544
Carignan, Richard	richard.carignan@umontreal.ca	Titulaire	F-052	343-7239 450-563-3111	F-292	343-6111 poste 1053
Cattaneo, Antonia	antonia.cattaneo@umontreal.ca	Titulaire	F-058	343-6792	F-081	343-6111 poste 1079
Dubois, Frédérique	frederique.dubois@umontreal.ca	Agrégée	F-208-10	343-6927	F-186	343-6111 poste 1057
Favret, Colin	cr.favret@umontreal.ca	Adjoint	IRBV B-124	343-2158	CSLB B-217	343-6111 poste 82703
Geitmann, Anja	anja.geitmann@umontreal.ca	Agrégée	IRBV F-342	343-2117	IRBV G-206	343-6111 poste 82357
					IRBV G-302	343-6111 poste 82543
Hijri, Mohamed	mohamed.hijri@umontreal.ca	Agrégé	IRBV F-344	343-2120	IRBV G-205- 224	343-6111 poste 82542
James, Patrick	patrick.ma.james@umontreal.ca	Adjoint	F-056	343-6864	F-064	343-6111 poste 1304
Lapointe, François-Joseph	francois-joseph.lapointe@umontreal.ca	Titulaire	F-230-4	343-7999	F-277	343-6111 poste 1031
Legendre, Pierre	pierre.legendre@umontreal.ca	Titulaire	F-229	343-7591	F-229	343-6111 poste 1233
Maranger, Roxane	r.maranger@umontreal.ca	Agrégée Directrice	F-234-6 SBL	343-7779	F-285	343-6111 poste 0912
Matton, Daniel	dp.matton@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-346	343-2127	IRBV G-305- 308	343-6111 poste 82545
Molotchnikoff, Stéphane	stephane.molotchnikoff@umontreal.ca	Titulaire	F-234-4	343-6616	F-180	343-6111 poste 1238
Morse, David	david.morse@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-341	343-2133	IRBV G-309	343-6111 poste 82547
Pflieger, Jean-François	jf.pflieger@umontreal.ca	Agrégé	E-145	343-6847	F-162	343-6111 poste 48456
Pinel-Alloul, Bernadette	bernadette.pinel-alloul@umontreal.ca	Titulaire	F-234-2	343-6878 343-6784	F-273	343-6111 poste 1038
Rivoal, Jean	jean.rivoal@umontreal.ca	Agrégé	IRBV F-349	343-2150	IRBV G-306	343-6111 poste 82546
Shapiro, Jesse		Adjoint				

BOTTIN DU PERSONNEL ENSEIGNANT (suite)

Responsable de laboratoire et chargé de cours

Nom	Adresse électronique	Local	Téléphone
Guadagno, Éric	eric.guadagno@umontreal.ca	E-140	343-6111 poste 48578

Chargés de cours

Nom	Adresse électronique	Local	Téléphone
Archambault, Mariannick	mariannick.archambault@umontreal.ca	D-231	343-6111 poste 1047
Borcard, Daniel	daniel.borcard@umontreal.ca	F-229	343-6111 poste 1233
Champagne, Syndia	syndia.champagne@umontreal.ca	D-231	343-6111 poste 1047
Danechi, Kaveh	kaveh.danechi@umontreal.ca	D-231	343-6111 poste 1047
L'Héroult, Pierre	plherault@brebeuf.qc.ca	D-231	343-6111 poste 1047
Meilleur, Alain	meilleua@bell.net	D-231	343-6111 poste 1047
Senay, Caroline	caroline.senay@umontreal.ca	D-231	343-6111 poste 1047

Calendrier des études

Été 2015



ÉTUDES DE PREMIER CYCLE
ÉTUDES SUPÉRIEURES

Trimestre Été 2015
Cheminement régulier

Trimestre Été 2015
Cheminement sur 2 ans

Légende

Les journées de cours
sont en caractères gras

- premier jour de cours
et
dernier jour
pour passer
à un programme
non contingenté
- dernier jour
pour modifier
un choix de cours
et pour annuler
un cours sans frais
- dernier jour pour abandonner
un cours avec frais
- fin des cours et des examens
- congé universitaire ou férié

1 session intensive
2 session régulière

D L M M J V S

Mai 2015

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12 ¹	13	14	15	16
17	18	19 ²	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin 2015

		1	2	3	4	5 ¹	6
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23 ²	24	25	26	27	
28	29	30					

Juillet 2015

			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10 ²	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

Août 2015

						1	
2	3	4	5	6	7 ²	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	31						

D L M M J V S

Mai 2015

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin 2015

		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30					

Juillet 2015

			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

Août 2015

						1	
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	31						

Carte du campus

- 1 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 2 1420, boulevard Mont-Royal
- 3 Pavillon Marie-Victorin
- 4 Pavillon de la Faculté de musique
- 5 Centre d'éducation physique et des sports (CEFSUM)
- 6 2101, boulevard Édouard-Montpetit
- 7 Pavillon J.-A.-DeSeve (Centre étudiant)

- 8 Résidence C
- 9 Résidence A et annexe
- 10 Pavillon Thérèse-Casgrain
- 11 École Polytechnique
- 12 Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette McKay-Lassonde
- 13 Pavillon J.-Armand-Bombardier
- 14 Pavillon Roger-Gaudry

- 15 Pavillon Claire-McNicoll
- 16 Pavillon de la Direction des immeubles
- 17 Centre des technologies de fabrication en aérospatiale
- 18 Centrale thermique
- 19 Pavillon René-J.-A.-Lévesque
- 20 Pavillon André-Aisenstadt
- 21 Pavillon Jean-Coutu

- 22 Pavillon Marcelle-Coutu
- 23 Pavillon Paul-G-Desmarais
- 24 Garage Louis-Colin
- 25 Pavillon Samuel-Bronfman
- 26 Pavillon Maximilien-Caron
- 27 Pavillon Lionel-Groulx
- 28 3200, rue Jean-Brillant
- 29 HEC Montréal – 5255, av. Decelles

- 30 3335, chemin Queen-Mary
- 31 3744, rue Jean-Brillant
- 32 3050-3060, boulevard Édouard-Montpetit
- 33 3052-3034, boulevard Édouard-Montpetit
- 34 2910, boulevard Édouard-Montpetit
- 35 HEC Montréal – Pavillon principal
- 36 Pavillon de la Faculté de l'aménagement

- 37 Pavillon Liliane de Stewart
- 38 Pavillon Marguerite-d'Youville
- 39 7077, avenue du Parc

Stationnement pour visiteurs

